



## La Cour suprême d'Espagne se prononce contre l'utilisation de passeports vaccinaux pour restreindre l'accès aux espaces publics

Par [Nick Corbishley](#)

Mondialisation.ca, 26 août 2021

[nakedcapitalism.com](https://nakedcapitalism.com) 24 août 2021

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

C'est la première fois qu'une haute cour d'un État membre de l'Union européenne remet en cause l'utilisation des passeports vaccinaux au niveau national.

La semaine dernière, la Cour suprême d'Espagne a fait des vagues en devenant la première autorité judiciaire en Europe [à se prononcer contre](#) l'utilisation des passeports de vaccination pour restreindre l'accès aux espaces publics – plus précisément aux établissements d'accueil (bars, restaurants et boîtes de nuit). Ce n'est pas le premier tribunal espagnol à se prononcer contre les passeports vaccinaux, mais c'est le plus important. Jusqu'à présent, seules cinq des 17 régions autonomes d'Espagne – les îles Canaries, Ceuta et Melilla, l'Andalousie, la Cantabrie et la Galice – ont proposé d'utiliser des passeports vaccinaux pour restreindre l'accès aux espaces publics. Toutes ont été rejetées par les juges locaux.

Le passeport vert de l'UE est un document d'une seule pièce comportant un code QR qui peut être délivré à un voyageur à la fois sous forme papier et numérique. Il est destiné à prouver que son titulaire a reçu l'un des quatre vaccins autorisés par l'Agence européenne des Médicaments (ceux de BioNTech-Pfizer, Moderna, AztraZeneca et Johnson & Johnson), qu'il a été testé négatif au Covid-19 au cours des 48 dernières heures ou qu'il a été infecté par le Covid au cours des six derniers mois et qu'il possède donc une immunité naturelle. Cependant, certains pays comme la France [ont choisi de n'autoriser l'entrée que pour les voyageurs complètement vaccinés](#).

De nombreux gouvernements utilisent également ces documents pour limiter l'accès des citoyens non vaccinés aux espaces et services publics de leur propre pays. Mais jusqu'à présent, les juges espagnols [ont contesté cette tendance](#), au motif qu'elle porterait atteinte à certains droits individuels reconnus par la Constitution, tels que le droit à l'intégrité physique et à la vie privée, tout en ayant un impact limité sur la santé publique. Les Cours suprêmes d'Andalousie et de Ceuta et Melilla ont déclaré que ces mesures étaient également discriminatoires. Lorsque la Cour suprême d'Andalousie a donné raison aux entreprises hôtelières locales dans leur recours contre les mesures de passeport vaccinal proposées par la région, l'autorité régionale a porté l'affaire devant la Cour suprême nationale. Elle a perdu.

Des considérations économiques peuvent également avoir joué un rôle dans la décision des tribunaux. Le secteur de l'hôtellerie en Espagne génère des sommes considérables et un

grand nombre d'emplois, en particulier pendant la haute saison touristique (c'est-à-dire en ce moment). Le secteur a déjà été mis à rude épreuve par le verrouillage national de trois mois de l'année dernière, ainsi que par des verrouillages régionaux sporadiques. Même avec l'introduction des passeports vaccinaux, les visiteurs étrangers continuent d'arriver [au compte-gouttes](#). Comme l'année dernière, c'est la demande intérieure qui [permet à de nombreuses entreprises de survivre](#). Et la limitation de cette demande risque de créer encore plus de difficultés économiques.

## Conflits constitutionnels

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement espagnol et les autorités régionales se heurtent au pouvoir judiciaire pour la gestion de la crise sanitaire. [Depuis que l'Espagne a mis fin à l'état d'alerte le 9 mai](#), les tribunaux de grande instance de la région de Valence, des îles Baléares, de la Catalogne, des îles Canaries et d'autres régions d'Espagne ont empêché les autorités régionales d'appliquer toute une série de restrictions anti-covid, notamment des couvre-feux et des limites aux rassemblements sociaux, au motif qu'il est inconstitutionnel de violer les droits fondamentaux lorsque l'état d'alerte est terminé.

Puis, le 14 juillet, la plus haute instance judiciaire espagnole, la Cour constitutionnelle, [a porté un autre coup de massue](#) en déclarant que l'état d'urgence en lien avec le coronavirus en Espagne était inconstitutionnel depuis le début. Selon la Cour, le gouvernement aurait dû demander l'instauration de l'état d'urgence - qui nécessite l'approbation préalable du Parlement - afin de restreindre les droits fondamentaux dans le cadre d'un confinement national.

Dans sa décision du 18 août, contre l'utilisation du certificat numérique Covid pour accorder ou refuser l'accès aux lieux de vie nocturne, la Cour suprême [a déclaré](#) qu'il n'y avait pas de « justification substantielle » suffisante pour l'exigence d'un pass sanitaire dans les bars et les boîtes de nuit de toute la région d'Andalousie, la considérant davantage comme une « mesure préventive » que comme une action nécessaire. Au lieu de cela, elle a déclaré que la mesure « *affecte de manière restrictive des éléments fondamentaux de la liberté de circulation et du droit de réunion* ».

Il est intéressant de noter que la Cour suprême [a également déclaré](#) que l'utilisation de passeports vaccinaux pour contrôler l'accès aux espaces et services publics ne contribue pas nécessairement à prévenir les infections. En fait, cela pourrait les exacerber, étant donné que des recherches récentes ont montré que les personnes vaccinées ou précédemment infectées par le Covid-19 peuvent encore attraper et propager le virus. Ainsi, la mise en place d'un système de passeport vaccinal ne protège pas les autres de l'infection, y compris ceux qui ont accès à un espace public en présentant un résultat négatif d'un test PCR. Un tel document, a déclaré le tribunal, « *prouve seulement qu'au moment du test, ces personnes n'étaient pas porteuses du virus actif* ».

Il est maintenant clair, comme Yves [l'a exposé méticuleusement](#) vendredi, que les vaccins ne sont pas ce qu'ils étaient censés être. Leur efficacité s'estompe rapidement et est particulièrement réduite contre le variant Delta. Les recherches ont également montré que les charges virales des personnes vaccinées et non vaccinées sont presque identiques en ce qui concerne le variant Delta. Par conséquent, si une personne vaccinée et une personne non vaccinée [ont à peu près la même capacité](#) à porter, excréter et transmettre le virus, en particulier sous sa forme Delta, quelle différence la mise en place d'un passeport, d'un certificat ou d'une carte de vaccination fait-elle réellement sur la propagation du virus ?

C'est une question que de nombreuses personnes ayant participé au festival de musique Boardmasters au Royaume-Uni se posent peut-être aujourd'hui. Pour assister à l'événement, elles devaient prouver, avec leur NHS Pass, un test négatif récent, une vaccination complète ou une infection par le Covid au cours des 180 derniers jours - en d'autres termes, presque exactement les mêmes conditions requises par le pass vert de l'UE. Les organisateurs de l'événement semblent avoir tout fait dans les règles et pourtant, une semaine environ après le festival, près de 5 000 cas de Covid ont été [potentiellement liés](#) à l'événement. La ville où s'est déroulé l'événement, Newquay, est devenue la « [capitale du Covid](#) » en Angleterre, enregistrant jusqu'à 1 110 cas pour 100 000 personnes au cours de la semaine se terminant le 14 août, soit près de quatre fois le taux moyen du pays.

Une opposition publique féroce

À la suite de l'arrêt de la Cour suprême espagnole, il est probablement inutile que les 17 gouvernements régionaux espagnols tentent d'utiliser les pass sanitaires du Covid sur leur territoire à d'autres fins que les voyages à l'étranger. Si de telles mesures étaient introduites, elles ne seraient en vigueur que pour une brève période avant qu'un tribunal ne les abandonne.

La situation est très différente dans le reste de l'UE. Alors même qu'il est de plus en plus évident que les vaccins actuels ne sont pas très efficaces pour limiter la propagation du variant Delta et que les cas dits « révolutionnaires » sont loin d'être aussi rares que le terme le suggère, la plupart des gouvernements accélèrent et étendent leur utilisation des passeports et des mandats de vaccination. Vingt-deux des 27 États membres de l'UE [exigent déjà des pass verts](#) ou des passeports sanitaires similaires pour entrer dans les restaurants, les bars, les musées, les bibliothèques et autres lieux publics.

En France, les personnes qui n'ont pas de pass [sont interdites](#) d'accès aux terrasses des cafés, bars et restaurants. Elles ne sont même pas autorisées à entrer dans les hôpitaux, sauf pour les procédures d'urgence. D'ici la fin du mois d'août, de nombreux travailleurs du secteur privé qui servent le public [devront être vaccinés](#). Le vaccin sera également obligatoire pour tous les professionnels de santé français d'ici le 15 septembre. Le gouvernement insiste sur le fait que ce pass est nécessaire pour encourager l'adoption de la vaccination et éviter un quatrième verrouillage national. Mais pour de nombreux manifestants, la nouvelle législation représente tout ce à quoi une république constitutionnelle comme la France devrait s'opposer : le contrôle autoritaire, la discrimination, le refus d'accès aux libertés et services fondamentaux, à l'éducation et aux soins de santé.

L'opposition parmi les hésitants vaccinaux reste féroce. Pour le sixième samedi consécutif, des centaines de milliers de personnes [ont manifesté](#) dans les villes de France pour exprimer leur colère contre les lois de plus en plus répressives du gouvernement sur les vaccins. Il est probable que les manifestations s'intensifient dans les semaines à venir, alors que les étudiants - souvent un rouage essentiel des mouvements de protestation français - retournent à l'université et que les fonctionnaires réticents aux vaccins commencent à envisager une vie sans revenu.

De grandes manifestations ont également eu lieu en Italie, en Grèce et en Allemagne. À Riga, la capitale de la Lettonie, 5 000 personnes sont descendues dans la rue mercredi soir pour protester contre les projets du gouvernement visant à rendre la vaccination obligatoire

pour certaines professions et à autoriser les employeurs à licencier les travailleurs qui refusent de se faire vacciner. Il s'agirait de la plus grande manifestation organisée en Lettonie depuis 2009.

Un rebondissement kafkaïen

En Espagne, pendant ce temps, tout est plutôt calme. Il y a peu de protestations contre les passeports vaccinaux, car leur impact sur la vie quotidienne n'a pas été ressenti. La plupart des personnes de plus de 30 ans se font volontiers vacciner, à tel point que l'Espagne, avec 67% de sa population entièrement vaccinée, occupe la quatrième place du classement des pays les plus vaccinés au monde établi par Our World in Data [de l'Université d'Oxford](#). Qui plus est, l'Espagne n'a pas encore vu sa campagne de vaccination s'arrêter, comme cela s'est déjà produit dans des pays tels que les États-Unis, Israël, l'Allemagne et la France.

Étant donné que les résidents espagnols se font vacciner en si grand nombre, il est sans doute encore moins nécessaire d'utiliser des passeports de vaccination dans le pays. Fernando García López, président du comité d'éthique de la recherche de l'Institut de santé Carlos III de Madrid, estime qu'il vaut mieux *« convaincre plutôt que contraindre, ce qui peut polariser »*, ajoutant qu'en Espagne, *« il n'y a pas de [grand groupe anti-vaccination](#) contre lequel nous devons nous battre, comme c'est le cas ailleurs »*.

Mais cela n'a pas empêché les passeports de créer déjà un cauchemar kafkaïen pour des milliers de résidents espagnols. Lors de la dernière vague du virus, le service de soins primaires du pays a été tellement débordé que les médecins et les infirmières de nombreuses régions du pays [ont commencé à utiliser](#) les tests antigéniques, beaucoup plus rapides (et beaucoup moins chers), pour vérifier l'infection des patients. Le seul problème, c'est que pour obtenir le certificat de santé de l'UE au titre de l'infection naturelle, il faut avoir subi un test PCR positif ; les résultats des tests antigéniques ne sont pas reconnus.

Les résultats des tests antigéniques ne sont pas reconnus. Cela signifie que des milliers de personnes se trouvent actuellement dans l'incertitude en Espagne. Elles ont toutes eu une infection récente par Covid, ce qui signifie qu'elles devraient avoir une immunité naturelle. Elles devraient donc pouvoir bénéficier du passeport vert de l'UE. Mais comme les autorités sanitaires espagnoles ont utilisé le mauvais test sur ces personnes (probablement par erreur), ce n'est pas le cas. Selon l'UE, ces personnes n'ont jamais eu le Covid. À moins que Bruxelles ne fasse une exception pour eux, ce qui semble plutôt improbable, ils auront désormais plus de difficultés à voyager dans d'autres régions d'Europe.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'arbitraire qui peut régner dans la « nouvelle normalité » qui prend forme autour de nous. Alors que les gouvernements exercent un pouvoir et une autorité accrues sur nos vies, il suffit d'une simple erreur administrative pour que les citoyens se retrouvent soudainement dans l'impossibilité d'entrer dans d'autres pays européens ou même d'accéder aux lieux publics et aux services de base dans leur ville. Et comme nous l'avons vu à plusieurs reprises depuis le début de cette « pandémie », les gouvernements et les autorités publiques sont enclins à faire des erreurs assez régulièrement.

Nick Corbishley



Article original en anglais :

[Spain's Supreme Court Rules Against Using Vaccine Passports to Restrict Access to Public Spaces](#)

[naked capitalism](#) 24 août 2021

Traduction : <http://www.zejournal.mobi>

La source originale de cet article est [nakedcapitalism.com](http://nakedcapitalism.com)  
Copyright © [Nick Corbishley](#), [nakedcapitalism.com](http://nakedcapitalism.com), 2021

---

Articles Par : [Nick Corbishley](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)